

L'AUTAN

Clermont-le-Fort



Bulletin municipal N°136

Mars 2018



Vue sur le Ramier, l'Ariège et les Pyrénées depuis le Fort.



Du haut du clocher, vue plongeante sur la salle des fêtes.



Dépôt de gerbe au Monument aux morts dans la cour du Fort, le 11 novembre 2017



Dans la salle des fêtes, le Père-Noël s'adresse aux enfants avant la distribution des cadeaux.

Dossier

Clocher et cloches

p.13 à 16

Vie associative

p.17 à 21

Coup de projecteur

Roger Calvet

p.24

Sommaire

Le mot du Maire - p.3

■ Vie municipale - p.4 à 12

Dossier - p.13 à 16

• Clocher et cloches de Clermont-le-Fort

Vie associative - p.17 à 21

- La Sauce aux idées
- Notre-Dame des bois
- Aurecler
- Comité des fêtes
- Marmottes et Marmots
- Association « Vivre à Clermont »

Intercommunalité / Vie pratique - p.22-23

- Déchets : ce qui change en 2018
- Passe ton BAFA avec l'aide du Sicoval
- Suppression de la taxe d'habitation
- Aide aux questions juridiques
- Population 2015 en vigueur au 1^{er} janvier 2018

Coup de projecteur

- Roger Calvet, un monument de discrétion

Si vous souhaitez apporter votre collaboration pour le prochain numéro, vous pouvez le faire en nous écrivant (lautandeclermont@gmail.com) ou en téléphonant à la Mairie (05 61 76 29 45).

À noter dans votre agenda



- **10 mars - Salle des fêtes**
18h : Café citoyen : le taoïsme
- **15 mars - Salle des fêtes**
20h30 : Assemblée Générale du Comité des Fêtes
- **16 mars - Salle des fêtes**
19h : 3^e atelier extension du Fort
- **17 mars :** Carnaval des écoles
- **18 mars - Cour du Fort**
11h : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
- **Dimanche 1^{er} avril (Paques) Salle des fêtes - 17h :** Café citoyen : présentation du film « Le fils de Néandertal »
- **27 mai - Oratoire :**
Pèlerinage à Notre Dame des Bois
- **13 juin - Salle des fêtes**
20h30 : Café Citoyen : Migrations et Droits Humains
- **15 juin :** Fin du concours « Un logo pour Clermont-le-Fort »
- **30 juin :** Kermesse de l'école
- **15 et 16 septembre :**
Journées du Patrimoine
- **11 novembre - Cour du Fort**
11h : Commémoration du centenaire de l'armistice de 1918

Bulletin municipal L'Autan de Clermont-le-Fort

Responsable Publication : Christian HUGUES.

Responsable Autan : Bethy GIACHETTO.

Comité Consultatif information communication : Patrick BENTABOULET, Christiane BRUSTEL, Olivier D'ARDALHON DE MIRAMONT, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Gérard VERDOT

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Gérard BOUDON, Christiane BRUSTEL, Géraldine D'OVIDIO, Sandra DELGADO, Anne DELPY, Amandine DROUET, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Simon ESCALAS, Jean FARRÉ, Bethy GIACHETTO, Christian HUGUES, Jean-Pierre LAGUENS, Jeanine LOUIS, Leanne PITCHFORD, Gérard VERDOT

Réalisation : Imprimerie du Sicoval, Labège, sur papier PEFC

Carnet

• MARIAGES

• Jean-Marc PIQUES et Ana HARITON, le 10 février 2018

• NAISSANCES

- Addison, Marthe SCHILLING, née le 2 septembre 2017
- Charlie, Alain, Bertrand NAVARRO HURST, né le 20 septembre 2017
- Mia, Lily GONZALEZ, née le 4 octobre 2017
- Llyana, Akouavi, Léa AGBITO MARZURA, née le 2 novembre 2017

• DÉCÈS

• Catherine ABELLA, le 27 janvier 2018

BILLET D'HUMEUR

Courrier électronique adressé par Sandra DELGADO aux conseillers municipaux le 29 septembre 2017.

« Bonjour à tous, je ne pourrai pas participer à la réunion pour des raisons personnelles. Je vous envoie donc ce mail afin de vous faire part des échanges que j'aurai souhaité avoir avec vous. J'espère que mes idées seront tout de même prises en compte. Personnellement, et cela ne sera une surprise pour personne, je reste sur ma position de défendre le 0 construction autour du Fort, par respect vis à vis des Clermontois qui ont souhaité faire entendre leur parole par le biais d'une pétition. Dommage que certains ne souhaitent pas accorder plus d'importance à cette démarche qui avait été faite. Comme soutiennent certains d'entre nous, les gens changent d'avis maintenant etc. Je veux bien convenir que l'on peut faire changer d'avis à quelques personnes en donnant des arguments plus ou moins appuyés, mais de là à atteindre + de 85 % cela me paraît quelque peu utopique. Il serait malsain de faire passer la faible participation des Clermontois aux ateliers d'Artelia pour un désintéressement de la population vis à vis de l'avenir du Fort. Ne serait-ce pas plutôt un découragement de faire entendre son point de vue auprès de la municipalité ? (Cela rappelle d'ailleurs les pratiques de l'ancienne équipe municipale contre lesquelles nous nous sommes battus). Il conviendrait d'opter pour une autre façon de travailler plutôt que d'apporter un projet type, du style quelles constructions faudrait-il au Fort ? De plus, l'utilisation des questions fermées est plus que connue. Elles évitent les débats et axent sur ce que l'on veut amener. (type : couleur des maisons, claires ou foncées ? Cela n'amène que deux choix de réponses, c'est un peu juste il me semble...)

Nous avons été élus par rapport au PLU il ne faut pas l'oublier ni se leurrer. Et la majorité de la population ne défendait pas Bois Grand mais bel et bien le village. Il est fort dommage de concentrer tous nos efforts sur le Fort, alors que nous aurions pu, par exemple, d'ores et déjà faire déménager la Cemex au début du quartier comme le réclament les riverains depuis fort longtemps. Je me rends compte de surcroît, après discussion avec des représentants de la RNR qu'ils sont parfaitement d'accord et très favorable à ce que ce projet aboutisse également. Pourquoi faire une réunion sur « comment voit-on l'avenir autour du Fort » ? avant d'en faire une sur comment voit-on l'avenir de la commune ? Sinon dans ce cas, il conviendrait de faire une réunion sur l'avenir des Maridats par exemple la commune y a tout de même investi. Enfin, je profite de ce mail pour vous annoncer que j'ai donné ma démission en tant qu'adjointe au maire (Christian a déjà été mis au courant par la préfecture). Pour ma part, j'attends leur réponse. Bonne journée »

Sandra DELGADO

Suite à la démission de Sandre DELGADO, deuxième adjointe au Maire, deux nouveaux adjoints ont été élus lors du conseil municipal du 19 décembre 2017 : Elisabeth GIACHETTO et Gérald LAGACHERIE.

Mairie de Clermont-le-Fort
18 le Fort - 31810 Clermont-le-Fort
Téléphone : 05 61 76 29 45

Horaires d'ouverture au public :
lundi 14-16h / mercredi 16-19h
vendredi 8h30-11h30

Permanence du Maire : le samedi de 9h à 12h

<http://mairieclermontlefort.free.fr/>
mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr

Le mot du Maire



En 2017, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a mis en place un Fonds de soutien à la démocratie participative pour encourager les initiatives des communes de moins de 5 000 habitants et des associations menant une action sur son territoire. **La démarche que nous avons initiée dans notre village au mois de juin dernier, à travers l'organisation de deux ateliers portant sur l'extension du Fort et ouverts à tous les habitants, a été primée par le Conseil Départemental.** Notre commune s'est ainsi vue attribuer une dotation de 2 000 euros qui soulagera la prise en charge de l'animation de cette démarche par le budget communal (prestation payante du bureau d'études Artelia et accompagnement gratuit par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

Cette reconnaissance nous conforte dans notre volonté de proposer à tous les Clermontois de contribuer à construire une vision partagée sur l'aménagement du Fort. Après un premier atelier consacré à l'expression de nos ressentis individuels et à leur mise en partage et après un deuxième atelier portant sur l'identification de ce que nous aimerions trouver à l'avenir dans le Fort, **la municipalité organise le troisième atelier le vendredi 16 mars à 20h30 dans la salle des fêtes.** Nous pourrions réfléchir ensemble à construire un ou plusieurs scénarios d'aménagement du Fort... et prendre connaissance des projets que les élèves de l'école primaire et les jeunes de notre commune ont élaborés de leur côté. Désireux de s'enrichir des expériences d'autres communes, les conseillers municipaux se sont déplacés, au cours des derniers mois, dans plusieurs communes du département pour constater « de visu » les conditions dans lesquelles ont été articulées architecture traditionnelle et constructions nouvelles.

Un quatrième atelier, qui clôturera notre démarche, sera organisé pour que les Clermontois puissent exprimer leur préférence parmi les scénarios qui leur seront proposés. Ces propositions s'appuieront, d'une part sur toutes les idées qui auront été formulées au cours de notre rencontre du 16 mars prochain et, d'autre part, sur les avis et remarques que nos partenaires institutionnels auront exprimés lorsqu'ils en prendront connaissance (l'Architecte des Bâtiments de France, la Direction Départementale du Territoire, etc.). **Nous aboutirons alors à un projet pour le Fort construit pour et par les habitants de Clermont-le-Fort. Nous vous attendons nombreux et créatifs pour ces deux moments de vie communale partagée !**

Christian HUGUES

0 %

Pas d'augmentation
de la fiscalité
communale en 2018

• Équipe municipale

Création d'un poste de troisième adjoint

(Conseil Municipal du 19 décembre 2017)

Suite à la démission de Sandra DELGADO de son poste de deuxième adjointe et de ses fonctions au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, il est décidé de créer un poste de troisième adjoint avant de procéder à l'élection des deux nouveaux adjoints. Sandra DELGADO reste conseillère municipale et représentante de la commune au sein du Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Élection du deuxième et troisième adjoint et rémunération des nouveaux adjoints

(Conseil Municipal du 19 décembre 2017)

L'élection du deuxième et du troisième adjoint, appelés à travailler avec Xavier BELLAMY, premier adjoint, est effectuée à bulletin secret.

Le Maire propose qu'Élisabeth GIACHETTO soit élue au poste de deuxième adjointe. Il fait appel à d'éventuelles autres candidatures parmi les conseillers municipaux. Aucun autre conseiller municipal ne fait acte de candidature. À l'issue du vote des conseillers municipaux, il est constaté que douze bulletins figurent dans l'urne. Après dépouillement, Élisabeth GIACHETTO est élue avec 11 voix. Une voix est obtenue par Gérald LAGACHERIE.

Le Maire propose que Gérald LAGACHERIE soit élu au poste de troisième adjoint. Il fait appel à d'éventuelles autres candidatures parmi les conseillers municipaux. Aucun autre conseiller municipal ne fait acte de candidature. À l'issue du vote des conseillers municipaux, il est constaté que douze bulletins figurent dans l'urne. Après dépouillement, Gérald LAGACHERIE est élu à l'unanimité (aucun vote blanc ou nul).

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Urbanisme

Modification de la délibération n°2017-13 du 19 mai 2017 concernant le marché complémentaire au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme portant sur l'animation de la démarche citoyenne en lien avec le projet d'aménagement du centre-bourg

(Conseil Municipal du 19 décembre 2017)

Par délibération n° 2017-13 du 19 mai 2017, il avait été décidé de mettre en place, dans le cadre du projet d'aménagement du Fort, une démarche participative offrant

la possibilité aux clermontois de contribuer à l'élaboration des scénarios d'urbanisation du centre-bourg et de s'exprimer sur le scénario d'aménagement qui aura leur préférence. Il était prévu que cette démarche citoyenne donne lieu à l'organisation de quatre ateliers organisés en fin de semaine entre les mois de juin et de septembre 2017.

Dans ce cadre, la prestation du bureau d'études ARTELIA avait été retenue pour un montant de 9 750 € hors taxes (coût à la charge du budget communal puisque la prestation est inscrite au budget d'investissement et que, dans ce cadre, la Taxe sur la Valeur Ajoutée acquittée est récupérée par la commune).

Dans le cadre des échanges qui ont précédé le vote de cette délibération, il avait été décidé « de fixer un nombre minimum de personnes au-dessous duquel la prestation serait annulée : après débat, ce nombre est fixé à 40 personnes hors membres du conseil municipal » (compte-rendu du conseil municipal). Les deux ateliers organisés au mois de juin 2017 ont rassemblé chacun 30 participants hors conseillers municipaux (43 personnes différentes ont participé aux deux ateliers). Afin de prendre en compte les points de vue divergents sur l'interprétation de la décision du conseil municipal au regard de ces données de fréquentation, il a été décidé de suspendre, courant septembre, la programmation des deux derniers ateliers.

Depuis lors, le contexte de la charge financière supportée par la commune a évolué. D'une part, la commune a été lauréate du premier appel au fonds de soutien à la démarche participative mis en place par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les collectivités territoriales de moins de 5 000 habitants : elle s'est vue attribuer une subvention de 2 000 euros.

D'autre part, le bureau d'études ARTELIA a formulé une proposition financière révisée pour les deux derniers ateliers, correspondant à une économie pour la commune de 1 000 euros. En synthèse, le coût net à la charge de la commune s'établit, pour l'ensemble de la prestation à 6 750 € hors taxes.

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération susmentionnée en baissant le nombre de participants aux ateliers à 20 personnes (hors conseillers municipaux) permettant la tenue des deux derniers ateliers.

Délibération adoptée à la majorité. Un vote contre (Gérard BOUDON) et trois abstentions (Jean-Paul CARDALIAGUET, Elisabeth GIACHETTO et Leanne PITCHFORD).



VIE MUNICIPALE

• École

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

(Conseil Municipal du 19 septembre 2017)

La commune a bénéficié pendant trois années du dispositif contrats aidés cofinancé par l'État. Ce contrat est arrivé à échéance en août 2017. Il a été décidé de confier les tâches suivantes à la personne appelée à la remplacer : surveillance des enfants dans l'enceinte de l'école (hors temps scolaire), encadrement des enfants sur le temps de la restauration scolaire, surveillance des arrivées et départs d'enfants par la navette scolaire, animation d'une activité périscolaire hebdomadaire, ménage des locaux (école, mairie, salle des fêtes). Le recrutement décidé concerne un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une période allant de fin septembre à fin décembre 2017, à raison de 20h30 par semaine.

La commune décide de solliciter auprès du Préfet de la Haute-Garonne l'attribution d'un nouveau poste sur le dispositif contrats aidés dans la mesure où, d'après les informations obtenues de la délégation des maires du département qui se sont rendus en Préfecture, d'une part l'État conserverait une enveloppe de contrats aidés sur 2018 et, d'autre part, ces postes seraient attribués de manière prioritaire aux secteurs de l'éducation et de la santé. Le recrutement proposé est donc temporaire, la commune gardant espoir d'obtenir un contrat aidé en 2018.

Délibération adoptée à la majorité. Une abstention (Leanne PITCHFORD). Le contrat a été reconduit pour la période janvier-juillet 2018 lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 (délibération adoptée à l'unanimité).

Reconduction du dispositif « études surveillées » à l'école primaire

(Conseil Municipal du 19 septembre 2017)

La commune a mis en place et financé, sur la période allant d'octobre 2016 à juin 2017, une étude surveillée gratuite hebdomadaire d'une heure pour les enfants, dirigée, à tour de rôle, par les enseignantes de l'école de Clermont-le-Fort. Cette activité bénéficie en priorité aux enfants nécessitant, selon le corps enseignant, un accompagnement personnalisé : pour ce faire, la directrice de l'école prend attache avec les parents concernés de façon à obtenir leur accord, et celui de leur enfant. Cette activité est réservée aux Clermontois. Il est décidé que cette activité soit reconduite sur l'année scolaire 2017-2018, dans les mêmes conditions : une heure par semaine le jeudi de 16h30 à 17h30 sur financement

communal à raison de 20 €/heure (prestation gratuite pour les familles).

Délibération adoptée à la majorité. Quatre votes contre (Gérard BOUDON, Elisabeth GIACHETTO, Gérald LAGACHERIE et Leanne PITCHFORD).

Modification des conditions d'accueil des élèves du dispositif « Études surveillées »

(Conseil Municipal du 19 décembre 2017)

Après un trimestre de mise en œuvre de ce dispositif (septembre-décembre 2017), le bilan transmis au conseil municipal par la directrice de l'école permet de constater que les objectifs poursuivis, c'est-à-dire le soutien aux élèves Clermontois nécessitant un appui complémentaire en dehors des heures de classe pour faire leurs devoirs, ne sont que partiellement atteints. Cette situation trouve son origine dans l'inscription, d'une part, d'élèves scolarisés à l'école de Clermont-le-Fort et originaires de la commune d'Aureville et, d'autre part, d'élèves des deux villages pour lesquels le dispositif n'est pas nécessaire d'un point de vue pédagogique, entraînant une surcharge de la classe.

Dans la mesure où il apparaît difficile, pour des raisons pédagogiques, de séparer les élèves scolarisés sur Clermont-le-Fort originaires de l'une ou l'autre des communes, il est décidé d'élargir le dispositif aux quelques élèves aureillois qui, selon l'appréciation du personnel enseignant, pourrait utilement suivre le dispositif. Ainsi, il est proposé qu'à compter du mois de janvier 2018, et jusqu'au mois de juin 2018, bénéficient du dispositif les élèves inscrits sur l'école de Clermont-le-Fort originaires de l'une ou l'autre des communes. Il reviendra au personnel enseignant de s'assurer que seuls les élèves qui ont besoin d'un accompagnement complémentaire en soient bénéficiaires.

Délibération adoptée à la majorité. Deux votes contre (Gérard BOUDON et Jean-Pierre LAGUENS) et une abstention (Leanne PITCHFORD).

Autorisation du Maire à déposer une demande de subvention pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie à l'école primaire dans le cadre du programme « Certificats d'Économie d'Énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » porté par le Sicoval

(Conseil Municipal du 14 novembre 2017)

Le Sicoval est éligible, en tant que Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, au dispositif porté par l'État visant à subventionner la réalisation de certains travaux d'économie d'énergie. Le Sicoval et les

Suite page 6

communes se répartissent à égalité une enveloppe de 975 000 euros HT octroyée par l'État pour des travaux d'opérations éligibles réalisées et payées entre le 20 mars 2017 et le 31 décembre 2018 (un seul projet par commune). La participation financière des communes devrait s'élever à environ 20 % du coût HT des travaux.

Il est décidé de présenter un dossier pour l'école couvrant les travaux suivants : remplacement des convecteurs électriques ; remplacement de l'éclairage ; doublage du vitrage ; isolation de la toiture ancienne. Le

montant prévisionnel total des travaux s'élève à 25 402 €, dont 16 812 € éligibles au cofinancement par le dispositif Certificats d'Économies d'Énergie. Les travaux seront programmés pendant les vacances scolaires de printemps et d'été 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La commune a également sollicité, auprès des services de l'État l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux lors du Conseil Municipal du 22 janvier 2018 (délibération adoptée à l'unanimité).

Autres décisions prises lors des conseils municipaux (délibérations consultables sur le site internet de la Mairie, mairieclermont.free.fr).

- **14 novembre 2017** – Attribution d'une prime exceptionnelle au personnel communal exerçant à l'école primaire (année scolaire 2016/2017) ; Participation à la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour le contrat groupe d'assurance statutaire au bénéfice du personnel communal ; Approbation de l'allocation de compensation versée par le Sicoval à la commune de Clermont-le-Fort pour l'année 2017 ; Approbation de la version révisée de la convention d'utilisation du service commun restauration du Sicoval (annulant et remplaçant la délibération 2017-24) ; Approbation du règlement intérieur du service commun restauration du Sicoval.
- **19 décembre 2017** – Mise à jour de la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ; Vote des indemnités du trésorier pour 2017.
- **22 janvier 2018** – Financement d'un séjour éducatif organisé dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal Aureville/Clermont-le-Fort.

Christian HUGUES

Des finances communales sous tension

Une marge de manœuvre de plus en plus réduite en fonctionnement

La commune est confrontée à une diminution progressive, depuis 2012, de ses recettes de fonctionnement. Cette situation trouve son origine dans la décision de l'État, en lien avec la réduction du déficit public, de réduire les dotations et subventions versées aux collectivités territoriales. Également impacté par cette mesure et désireux de préserver sa capacité à financer ses propres politiques publiques, le Sicoval a réduit les versements financiers aux communes membres et mis fin à la gratuité de certaines des prestations d'ingénierie dont bénéficiaient les communes.

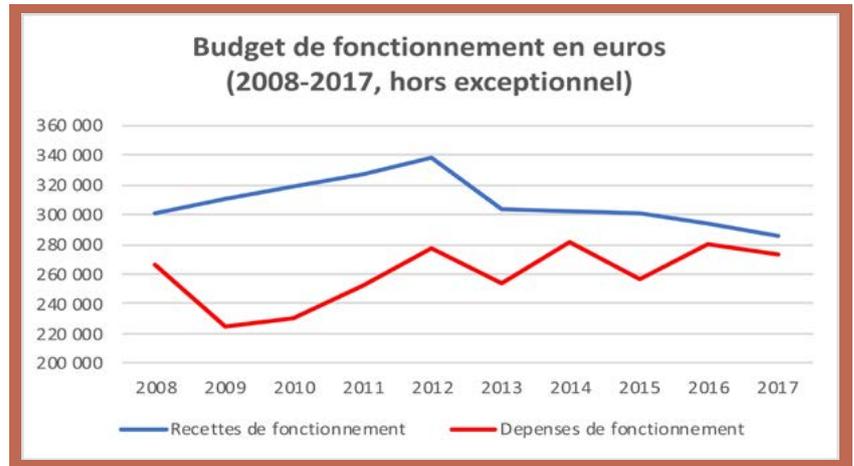
Depuis 2014, face à cette situation, la municipalité a décidé de ne pas rechercher à compenser cette perte de recettes par une augmentation sensible de la fiscalité (une seule augmentation annuelle des impôts locaux). Elle a également décidé de ne pas dégager de nouvelles recettes sur les ménages en augmentant la tarification des services municipaux (maintien de la gratuité de la garderie, des activités périscolaires et des études surveillées, maintien de la tarification sociale pour la restauration scolaire).

La commune a œuvré à stabiliser ses dépenses de fonctionnement depuis 2012. Elle a notamment pris à sa charge : le financement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ; les dépenses de police du stationnement et de la circulation sur les Bords d'Ariège pendant la période estivale ; la participation à la réfection du Pont de Rivedaygues.



VIE MUNICIPALE

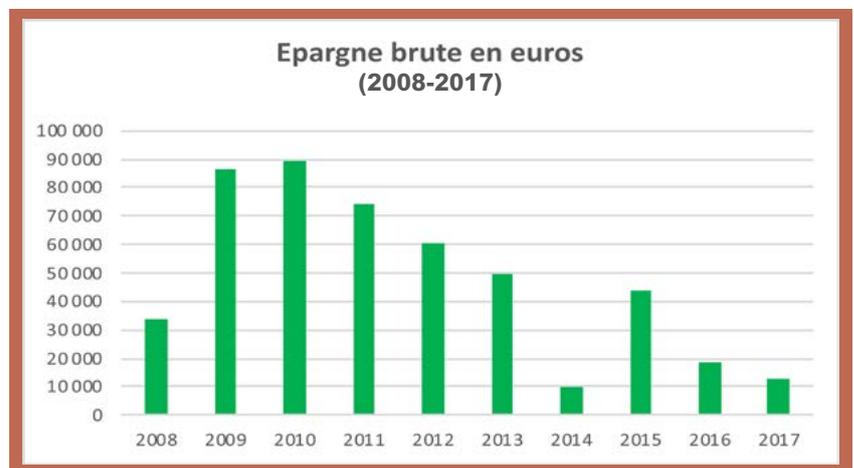
Comme le montre le graphique ci-contre, les courbes des dépenses et recettes de fonctionnement se rapprochent dangereusement... notons que les collectivités territoriales, contrairement à l'État, ne sont pas autorisées à générer du déficit budgétaire ! La commune dispose donc d'une marge de manœuvre de plus en plus réduite pour faire face aux événements exceptionnels (ainsi la prise en charge de la collecte et du traitement des dépôts sauvages de déchets dangereux sur le parking des Claux à La Riverotte a-t-elle été repoussée sur le budget 2018).



Une capacité d'investissement restreinte

L'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement se réduit également de manière significative depuis 2010. Cette situation obère la capacité de la commune à investir dans la mesure où, d'une part, toutes les dépenses d'investissement ne donnent pas lieu à cofinancement de la part des partenaires institutionnels (État, Région, Département, Intercommunalité) et où, d'autre part, lorsque des cofinancements sont accordés, la commune se doit de se prendre à sa charge au minimum un cinquième du montant total de l'investissement.

Cette situation impose à la municipalité de choisir avec attention les projets d'investissement, en faisant face aux imprévus (par exemple une panne des appareils de chauffage à l'école en période hivernale), en répondant aux exigences de l'État (sécurisation de l'école), en respectant les normes réglementaires qui s'imposent à elles (sécurisation de l'accès aux cloches de l'église), en améliorant le quotidien des Clermontois (acquisition d'ordinateurs portables pour les enseignantes et les élèves), en investissant pour réduire les futures dépenses de fonctionnement (travaux d'économie d'énergie à l'école) ou pour améliorer les futures recettes d'investissement (acquisition de terrains).



Le budget 2018 : rigueur et créativité

Le budget voté au mois de mars est, sans surprise, un budget difficile : les dotations et subventions de l'État et du Sicoval devraient continuer à baisser (sous réserve d'une reprise économique significative).

La commune va s'employer à réduire ses dépenses de fonctionnement, à générer des recettes de fonctionnement et d'investissement (par exemple en travaillant sur les bases imposables ou en optimisant la gestion des biens appartenant à la commune), à défendre ses intérêts économiques dans les discussions avec ses partenaires institutionnels.

De manière concomitante, la commune va investir pour améliorer les conditions d'apprentissage des enfants à l'école, pour éviter que le patrimoine communal ne se dégrade, pour renforcer la sécurité sur les routes départementales et communales, pour dessiner un avenir meilleur pour les habitants et...pour les finances communales !

Christian HUGUES et Leanne PITCHFORD

École communale

Mise aux normes énergétiques du bâtiment



L'école de Clermont a été construite dans le grand élan de la Troisième République et des lois de Jules Ferry. Décidée en 1881, elle a été inaugurée en octobre 1885. Ses plans ont été fournis par Jacques-Jean Esquié, ami et collaborateur de Viollet-le-Duc, architecte de l'hôpital Marchant, de la prison Saint-Michel et d'un grand nombre d'églises et écoles du département, dont l'école d'Aureville. Au début des années 2000, la vaste salle prévue pour accueillir quarante enfants dans une classe unique a été réaménagée et complétée par l'adjonction d'une seconde classe et du bâtiment de la cantine selon le plan de l'architecte clermontois Frédéric Robin prévu pour s'harmoniser avec le bâtiment plus que centenaire. Le bâtiment a une surface utile de 441 m² et l'étage a été séparé en un appartement locatif.

Grâce aux subventions intercommunale et régionales, nous allons pouvoir mettre ce bâtiment aux normes énergétiques pour le plus grand confort de ses jeunes utilisateurs.

Il s'agit plus précisément de remplacer les fenêtres qui ne sont pas en double vitrage, de remplacer les lampes type fluorescent et les hublots à incandescence énergivores par des éclairages LED, d'installer une pompe à chaleur dans la salle de la bibliothèque pour remplacer les convecteurs électriques très gourmands en énergie, et enfin de faire poser une isolation sous la toiture. Tous

ces aménagements vont apporter un gain énergétique conséquent, avec un temps de retour d'environ 8 ans. Suite à un audit du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) nous avons pu chiffrer le coût de ces investissements mais surtout les économies engendrées par ces travaux. Il restera à la charge de la commune une dépense estimée à 10 000 €, suivant les devis des artisans qui seront choisis.

Avec l'aide du conseiller Rénova*, nous sommes en recherche d'entreprises agréées qui nous permettront de réaliser ces travaux dans les conditions optimales. Ces travaux se feront pendant les congés scolaires de printemps et d'été.

| Préconisation SDEHG | Gain énergétique | Priorité |
|--------------------------------------|------------------|----------|
| Remplacement convecteurs électriques | 23 % | Haute |
| Isolation toiture ancienne | 14 % | Haute |
| Double vitrage | 12 % | Haute |
| Remplacement éclairage | 6 % | Moyenne |

* L'opération Rénova est un dispositif mis en place par la communauté d'agglomération du Sicoval pour favoriser la rénovation de l'habitat. Elle s'adresse à tous les habitants du Sicoval et vise à rassembler l'ensemble des acteurs d'opérations de rénovation de son territoire.

Bethy GIACHETTO

Un défibrillateur à l'école

Notre commune vient de se doter d'un défibrillateur qui a été installé sur le mur d'enceinte de l'école communale, accessible à tous.



Point GPS : 43.458571, 1.436751
Adresse : 59 chemin du Fort
31810 Clermont-le-Fort

Un fléchage et des panneaux d'informations ont été installés près du village. Une formation à son maniement était proposée aux personnels communaux, élus et représentants des associations de Clermont-le-Fort.

Lorsqu'une personne s'effondre et ne montre aucun signe de vie : elle est en arrêt cardiaque. Dans ce cas, il faut **appeler les secours**. En attendant leur arrivée, il faut **masser le cœur** pour oxygéner. Le massage cardiaque est à ce stade indispensable et vital, qu'on ait un **défibrillateur** ou pas. On peut demander à quelqu'un d'approcher un DAE : Défibrillateur Automatisé Externe.

À quoi sert le défibrillateur ?

Lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque de survenue brutale, **le cœur peut être relancé par un choc électrique** délivré par un défibrillateur. L'objectif est de **détecter une fibrillation**, c'est-à-dire une contraction anarchique du cœur.

Le **défibrillateur automatisé externe (DAE)** est un appareil qui permet :

- d'analyser l'activité électrique du cœur de la victime ;
- de reconnaître une anomalie du fonctionnement électrique du cœur à l'origine de l'arrêt cardiaque ;
- de délivrer un choc électrique afin d'arrêter l'activité électrique anarchique du cœur.

Le défibrillateur automatisé externe est composé d'un haut-parleur qui donne des messages sonores et guide le sauveteur dans son action et d'un accumulateur d'énergie qui permet de réaliser des chocs électriques. Le DAE est toujours accompagné d'une paire d'**électrodes de défibrillation** pré-gélifiées autocollantes avec câble intégré. Une fois collées sur la peau du thorax de la victime, les électrodes permettent de **capter et de transmettre l'activité électrique cardiaque** au défibrillateur. Elles permettent aussi de **délivrer le choc électrique** lorsqu'il est indiqué.

Peut-on utiliser un défibrillateur chez un enfant ?

En cas d'urgence, tous les DAE peuvent être utilisés sur les enfants. D'après les règles édictées par l'ERC (*European Resuscitation Council*), un **défibrillateur automatisé externe** peut être utilisé efficacement et en toute sécurité chez les enfants à partir de 1 an.

Bethy GIACHETTO

En février, la mairie a proposé une formation à l'utilisation du défibrillateur

Le personnel communal, les élus et les présidents des associations clermontoises (ou leurs représentants) ont été conviés à une formation au maniement du défibrillateur.

La quinzaine de volontaires s'est familiarisée aux gestes de premiers secours, sous l'œil expert du formateur, pompier de Paris. Il a initié les participants au repérage d'un arrêt respiratoire, au massage cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur sur un mannequin de taille adulte mais aussi sur un de taille enfant.

Bethy GIACHETTO



Fréquentation de la RNR et des bords d'Ariège

Bilan de la saison passée

La fréquentation des bords de l'Ariège en 2017 n'a pas été en reste de celle des années précédentes. Heureusement, pourrait-on dire, pourrait-on dire, que les mois de juillet et d'août n'ont pas été très ensoleillés car l'affluence d'un mois de juin caniculaire a fait redouter le pire.

Afin de suivre cette fréquentation, des comptages ont été régulièrement effectués par les écogardes de la Réserve Naturelle Régionale (RNR). Ceci sur treize sites allant du Parc de la Confluence, à Portet, jusqu'au ramier communal de Clermont. Sur ces treize sites, six sont sur le territoire de la commune de Clermont-le-Fort. Si Clermont ne représente que 6/13 des sites étudiés, par contre la commune attirerait près des 2/3 des visiteurs, soit pour 2016, et pour deux mois, pas loin de 25 000 personnes... un chiffre de station balnéaire. A ceci près, bien sûr, qu'il n'y a pas que les amateurs de farniente BBBB (Bronzette, Baignade, Bières, Barbecue) qui sont répertoriés (à Clermont, ce sont de très loin les plus nombreux), mais aussi les randonneurs, à pied ou à vélos, les canoës, les cavaliers...

Les chiffres de 2017 ne sont pas encore formellement établis. L'étude sur la « Fréquentation humaine de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne Ariège » effectuée sur 6 semaines d'été par Maxime Artru, stagiaire au sein de l'association Nature Midi Pyrénées permet de penser qu'il y a eu un tassement de la fréquentation et que les chiffres restent comparables à ceux de 2016. Ceci ne doit pas faire oublier la progression considérable entre 2012/2013 (10 000 et 13 000 personnes) et 2015/2016 : la fréquentation a été multipliée par 2 ou 3. Tout laisse à penser que cette affluence ne s'arrêtera pas : croissance de l'urbanisation, réchauffement du climat, carence des équipements publics feront qu'il y aura de plus en plus de gens à venir chercher un peu de fraîcheur sur les bords de l'Ariège.

Continuer à réfléchir et agir ensemble

Une réflexion a été entamée afin de limiter les nuisances en dessous d'un seuil acceptable et des actions ont été menées. Les résultats sont mitigés, mais porteurs d'enseignements, le principal de ces enseignements étant de continuer à réfléchir et agir ensemble à partir des expériences et données recueillies. Ces données nous confirment, par exemple, que les trois sites de Clermont, Communal, Fraysses et Riverotte, ne sont pas égaux en ce qui concerne les nuisances dues à la fréquentation.



Le ramier communal de Rive d'Eau, site le plus ancien, a une fréquentation importante. La nécessité de mettre un frein à l'envahissement du ramier par les voitures a conduit à la création du parking Baronchelli qui, très rapidement est devenu insuffisant. Les voitures se garent de façon anarchique sur le chemin de Saint Maurice et, pour les plus courageux ou quand il n'y a vraiment plus de place, sur le parking du Fort ou de l'école. Cette affluence ne provoque qu'une gêne relative. En effet, d'une part, il n'y a que très peu de riverains, d'autre part, en partie grâce au travail de nettoyage des écogardes, en partie grâce au civisme des visiteurs, le ramier reste relativement propre tout au long de la saison.

Le hameau des Fraysses connaît un « envahissement » certain par les voitures. Le quartier est petit, mais heureusement les plages où les gens aiment se poser, aussi. Il n'empêche qu'il y a des jours où se rendre chez soi (ou en sortir) est assez difficile. La fréquentation de ce quartier est, comme celle du communal, historique. Des générations de Clermontois y ont appris à nager dans l'Ariège, principalement à l'époque où le bac était en service.

Le hameau de la Riverotte est le point noir de cette fréquentation. Alors qu'aux Fraysses, les voitures n'ont qu'à, si l'on peut dire, se garer, à la Riverotte l'attractivité se situe de l'autre côté du hameau. D'où un va et vient incessant de véhicules motorisés pétaradants, à 2 ou 4 roues. Avec souvent des vitesses excessives, associées à des comportements à risques. La fermeture, en week-end, de la voie privée de la Cemex a augmenté la circulation dans le hameau, les sens interdits sont insuffisamment respectés, seule la présence d'un vigile a pu apporter un semblant de calme dans le quartier. Du fait de la proximité de la 4 voies et de la D68e, le quartier est aussi victime de dépôts sauvages émanant autant d'artisans véreux que de particuliers indéclicats...

Avant l'été et la période des ramiers, une consultation se fera avec les riverains des différents quartiers des bords d'Ariège pour établir avec eux un bilan de la saison passée. Mais aussi pour envisager des actions à court, moyen et long terme pour que la cohabitation, temporaire mais inévitable, entre résidents et visiteurs puissent se faire, au mieux, dans le partage de ces territoires remarquables que sont les ramiers de Clermont-le-Fort, et, dans tous les cas de figure, dans le respect de chacun.

Jean-Pierre LAGUENS

Troisième atelier de participation citoyenne sur le projet d'extension du Fort

Vendredi 16 mars à 19 h à la salle des Fêtes

La municipalité a lancé une démarche de participation citoyenne en parallèle du Plan Local d'Urbanisme pour mener une réflexion spécifique sur le développement du Fort.

O uvert à l'ensemble des habitants de la commune, la démarche a pour but de permettre une co-construction du projet du Fort. Depuis le mois de juin 2017, deux temps d'échanges ont été organisés :



Une balade rurale à pied dans le Fort et en bus autour du Fort sur les différents lieux de visibilité avec débat ouvert le 9 juin.



Un atelier participatif afin de recueillir le point de vue des participants sur plusieurs thématiques relatives à l'extension du Fort le 23 juin.

À l'issue de ces deux temps d'échanges, des premières idées ont émergé :

- La nécessité de **préserver l'identité du Fort** en s'appuyant sur le style architectural ancien et en favorisant une intégration paysagère des nouvelles constructions.
- Le fait de permettre une **diversification de l'habitat** ; que ce soit par le statut d'occupation du logement (accession, locatif, locatif social, ...) que la diversité de formes de bâti avec de l'individuel, du groupé, du petit collectif ...
- La possibilité de **créer des bureaux** (de type regroupement de professions libérales avec mutualisation de moyens),
- Le développement éventuel de **nouveaux équipements** avec des avis partagés entre le fait de privilégier un aménagement des équipements existants (ex : réaménagement de la salle des fêtes qui pourrait servir de foyer pour les jeunes et lieu de rencontre pour les personnes âgées) et la création de nouveaux équipements au regard des besoins actuels et futurs (un terrain de sport pour les adolescents de type city-stade qui puisse être accessible depuis l'école, une place de marché, des jardins partagés),
- Mener une réflexion sur **l'organisation globale du stationnement sur le Fort** et sécuriser la liaison piétonne entre le Fort et l'école

Suite à ces deux premières rencontres, la municipalité vous convie à deux autres temps d'échanges ouverts à tous :

- Un 3^e atelier de construction de scénarios avec mise à disposition de plans représentant l'espace actuel du Fort. Les participants seront invités à positionner les constructions, voies et équipements qui pourraient être envisagés sur le Fort, le vendredi 16 mars 2018 à 19 h. À l'issue de cet atelier, les différents scénarios seront affichés un mois en mairie pour recueillir l'avis des habitants n'ayant pas participé aux ateliers.
- Un 4^e atelier avec présentation et débat autour du scénario préférentiel et de ses variantes se tiendra courant mai 2018.

Centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale, 11 novembre 1918 - 11 novembre 2018

La célébration du 11 novembre 2018 prendra une solennité particulière parce que nous commémorerons le centenaire de l'armistice.

Pour honorer dignement les soldats morts pour la France, de notre commune comme de la France entière, la municipalité de Clermont-le-Fort va organiser le week-end des 10 et 11 novembre 2018 une exposition d'objets et de documents relatifs à la Grande Guerre.

Si vous possédez des témoignages sur ces hommes partis à la guerre et que vous voulez les partager et les mettre à l'honneur, contactez la mairie (05 61 76 29 45 ou mairie.clermont-le-fort@wandao.fr).

Une cérémonie spéciale sera organisée dans la matinée du dimanche 11 novembre 2018. La municipalité souhaite que les enfants de l'école aussi participent à ce travail de mémoire.

Bethy GIACHETTO



« Un logo pour Clermont-le-Fort » Appel à concours

Notre commune est très fière de ses racines, de son histoire et de son blason, mais en ce début de 21^e siècle il est temps de trouver une identité visuelle qui l'identifiera d'un seul coup d'œil.

Concours
À vos crayons,
pinceaux ou
palette graphique !



Le comité consultatif de communication lance un concours « Un logo pour Clermont-le-Fort », ouvert à tous les habitants mais aussi à tous ceux qui aiment notre village, du 15 mars au 15 juin 2018.

Ce logo devra représenter le village, son patrimoine, sa ruralité, ses bords d'Ariège dans les tons de son blason, Or et Vert mais aussi un camaïeu allant de l'ocre au rouge brique, et être conforme au règlement que vous pouvez télécharger sur le site de la mairie ou demander par mail à : logo-clermont@gmail.com

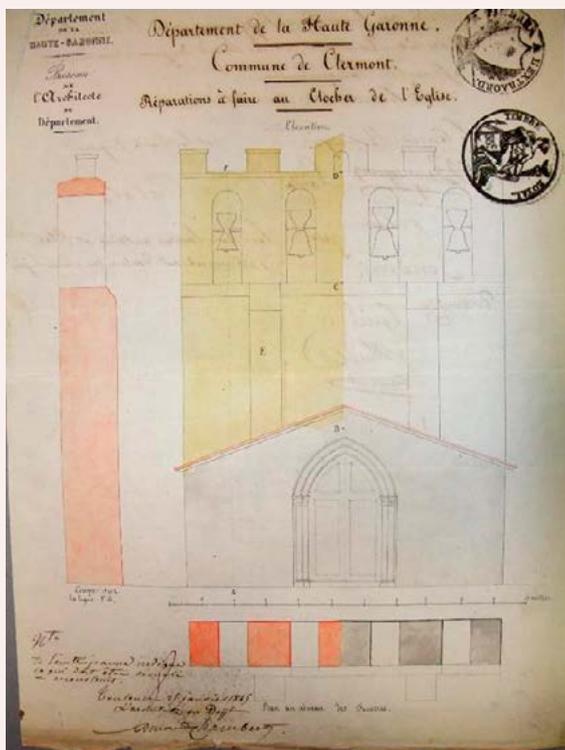
Pour participer, vous devrez accepter le règlement et envoyer votre (ou vos) proposition par mail ou par courrier à la mairie de Clermont-le-Fort **avant le 15 juin 2018**.

Un jury comprenant les membres du comité consultatif communication, le conseil municipal, des représentants des Amis de Clermont et des représentants d'associations de Clermont-le-Fort, choisira le gagnant qui se verra récompensé d'un chèque de 50 € et d'un repas pour deux au « Grain de Sel ».

Le comité consultatif communication

Clocher et cloches de Clermont-le-Fort

La silhouette simple mais élégante du clocher de l'église de Clermont est l'élément caractéristique du paysage lorsqu'arrivant par le nord, on descend vers le Fort. Cette silhouette a été dessinée en 1856 par l'architecte chargé d'élargir et surélever la nef. Sa hauteur, voulue à l'époque pour un grand nombre de cloches, rend difficile l'entretien de celles-ci. Depuis que deux cloches ont été électrifiées, une entreprise spécialisée rend régulièrement à la mairie compte de leur entretien. Le dossier que cette entreprise a récemment remis à la mairie incite à réfléchir sur ce patrimoine très délabré. En effet, dans ce clocher muni de cloches historiques (une cloche du XV^e siècle, trois du XVII^e, trois du XIX^e), deux cloches seulement sont en état de tinter et d'une manière fort monotone. L'Autan va donc présenter aux Clermontois l'historique du clocher et des cloches.



1856, un nouveau clocher

Le clocher primitif de l'église saint Pierre était semblable à celui de Venerque, quatre baies sur un seul niveau, modèle des églises qui ont été fortifiées. Les archives départementales (ADHG, 2O 362) conservent un dessin de l'architecte du département fait en 1845 alors qu'une moitié s'était effondrée à cause de la foudre. Au lieu de le réparer en lui laissant sa forme primitive, les Clermontois ont voulu en 1856 lui donner une nouvelle forme. Ils prévoyaient sans doute de faire sonner leurs cloches selon les deux méthodes traditionnelles : les deux grandes baies de l'étage inférieur permettraient de faire tourner à la volée deux grosses cloches tandis que dans les baies supérieures, on logerait les cloches à faire tinter. Pour faire tinter, il suffit d'actionner le battant avec une corde depuis le sol ou depuis une tribune. Mais pour solenniser les fêtes, un homme monte sur le balcon du clocher et lance les cloches à la volée. Dans cette sonnerie dite en volée tournante, la cloche peut faire un tour complet : elle sonne deux fois deux coups alors qu'en balancement, pendant le même laps de temps, elle n'en sonne qu'un. Cela produit un son éclatant et joyeux susceptible d'être entendu de très loin. Cet usage est une tradition du sud-ouest.

1874, l'installation des cloches telle qu'aujourd'hui

Malgré la Révolution, grande destructrice de cloches, les Clermontois avaient, en effet, conservé une cloche de 1659 plus trois cloches provenant de chapelles disparues et ils ambitionnaient d'en commander de nouvelles. Ce n'était pas possible en 1856, car les dépenses entraînées par l'agrandissement de la nef et la construction du clocher avaient suscité un conflit entre la municipalité et la Fabrique et amené le curé Lacroze à quitter la paroisse. En 1874, le curé Gravelle put commander trois nouvelles cloches : une grosse (210 kilos) pour la volée tournante et deux plus petites (133 et 54 kilos) pour les sonneries quotidiennes. Il faut donc dater de cette époque l'installation des cloches telle que nous la voyons aujourd'hui. Les photos aimablement communiquées par l'entreprise Bodet permettant de voir d'un peu plus près les inscriptions et les décors, nous allons en présenter l'inventaire ; chaque cloche est repérée par un numéro sur le schéma en page centrale.



Suite page 14

Cloche n° 6 - Papis (Riverotte) - Date : ? / Poids : 54 kg - Note : La - octave 4 - Non classé

Pourquoi cette cloche n'est-elle pas classée ? Les photos montrent une ligne avec gravure dorée où l'on voit une croix dans un cartouche carré et l'inscription en lettres gothiques : AVE MARIA GRATIA PLENA, la formule par laquelle débute l'angélus.



Cloche n° 3 - Saint Eutrope - Date : 1874 / Poids : 127 kg - Note : Fa - octave 4

Saint Eutrope, premier évêque de Saintes (III^e ou IV^e siècle) est la patron secondaire de l'église de Clermont. Parmi les photos communiquées, aucune ne montre les inscriptions de cette cloche.



**Cloche n° 1 - Saint Pierre - Date : 1659 Poids : 293 kg
Note : La# - octave 3 - Classée**

Elle est dédiée à Saint Pierre, patron principal de l'église, et porte trois lignes d'inscriptions entrecoupées d'un décor floral :

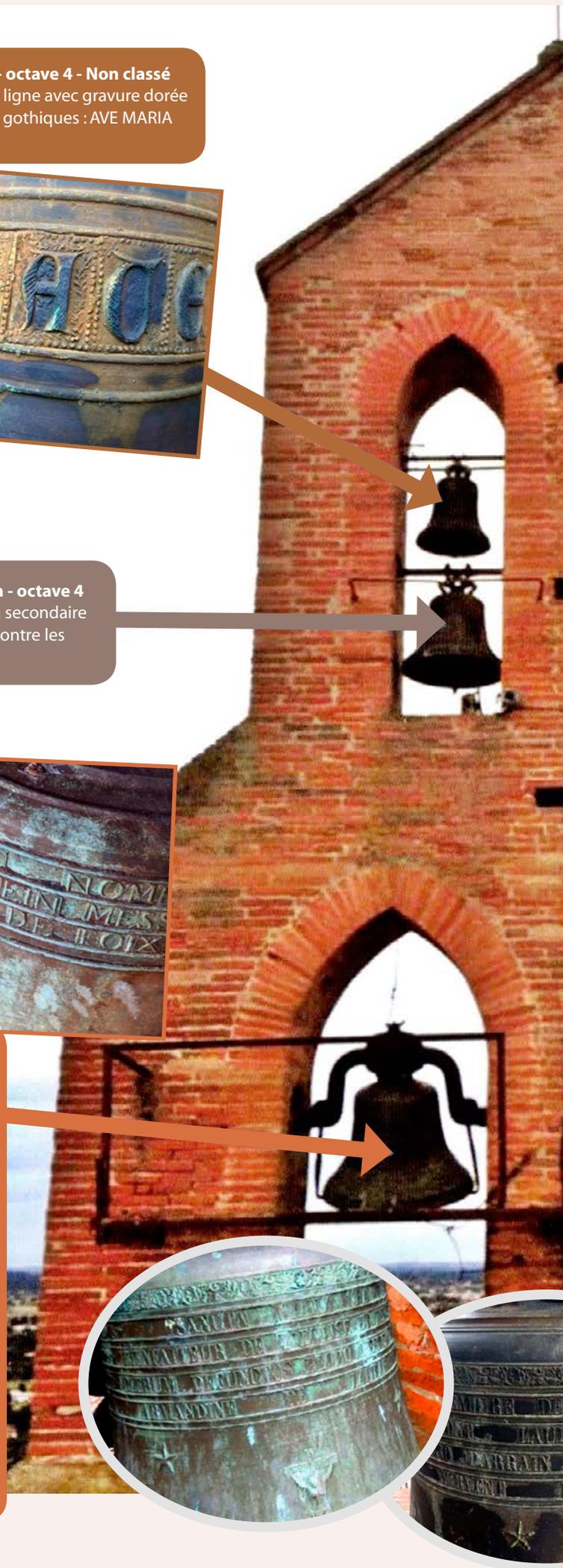
Ligne 1 : SANCTE PETRE ORA PRO NOBIS SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM

Ligne 2 : PAREIN MESSIRE JEAN FRANCOIS DE ROCHECHOUART COMTE DE CLERMONT ET MAREIN

Ligne 3 : DAME JEANE DE FOIX SON EPOUSE CONSULS BERNARD ESPES ET BERTRAND RATIER TEILAN 1659

Après les invocations latines (Saint Pierre, Priez pour nous. Que le Nom du Seigneur soit béni) viennent les noms des parrains et marraines donateurs ; au couple seigneurial sont associés les deux consuls (équivalents à l'époque du maire). Le dernier nom doit être celui du fondeur.

Cette cloche, reconnaissable d'en bas à sa boule cassée, est fortement rouillée. Le joug en fonte moulée qui la soutient depuis son installation au XIX^e siècle est à restaurer et les sommiers en bois sont à remplacer.



L'Oratoire le 15 août 2017



Cloche n° 5 - Notre Dame des Bois - Date (estimée) : XV^e siècle / Poids : 57 kg - Note : Si - octave 4 - Classé

C'est la plus vénérable : elle provient de la chapelle de Notre-Dame des Bois au Bonnetier et fut mise en dépôt dans l'église paroissiale en 1793. Elle porte un bandeau gravé avec des lettres très abimées : comme la cloche 6, l'inscription devait être la formule par laquelle débute l'angélus.

Cloche n° 4 - Sainte Germaine - Date : 1874 / Poids : 59 kg - Note : Si - octave 4

Sainte Germaine, la bergère de Pibrac, décédée en 1601, béatifiée en 1854, canonisée en 1867, jouissait alors d'une immense popularité.

BENIGNITAS AUDITE MARIE MARTY GUILHEM 1874

Les bribes d'inscription visibles sur deux photos donnent à lire les noms de familles clermontoises : Laurent Marty, propriétaire de Rudelle fut maire de Clermont de 1860 à 1870 et de 1874 à 1876. Marie Marty, son épouse ou sa fille, dut être la marraine.

Cloche n° 7 - Bonalistes - Date : 1682 / Poids : 18 kg - Note : Mi - octave 4 - Classé

Sainte Germaine, la bergère de Pibrac, décédée en 1601, béatifiée en 1854, canonisée en 1867, jouissait alors d'une immense popularité.

BENIGNITAS AUDITE MARIE MARTY GUILHEM 1874

Les bribes d'inscription visibles sur deux photos donnent à lire les noms de familles clermontoises : Laurent Marty, propriétaire de Rudelle fut maire de Clermont de 1860 à 1870 et de 1874 à 1876. Marie Marty, son épouse ou sa fille, dut être la marraine.

Cloche n° 2 - Sainte Marie - Date : 1874 / Poids : 200 kg - Note : Ré - octave 4

Installée en 1874, c'est le modèle qu'on appelle « une demoiselle de Louison », du nom du fondeur toulousain qui inventa un système adapté aux volées tournantes : remarquez la finesse du joug en forme de bras étendus au-dessus de la « jupe » de la cloche.

Elle n'a pas perdu sa boule qui forme la tête de la demoiselle. Grâce aux photos, je reconstitue –mais difficilement– les inscriptions gravées sur les cinq lignes en bandeau :

Ligne 1 : décor floral

Ligne 2 : A LA MEMOIRE DE M. JN JOSEPH LOUIS DE LAUTAR BIENFAITEUR DE L'EGLISE ET DES PAUVRES DE CLERMONT

Ligne 3: LAUDO DEUM VERUM PLEBEM VOCO CONGREGO CLERUM DEFUNCTOS PLORO PESTEM FUGO FESTA DECORO

Ligne 4 : PARRAIN M. CYR DE SAINT-LAURENT JUJE MARRAINE ARMANDINE DE LAUTAR DAME DE VERVENT ROUAIX



À gauche, des images du crucifix et de la Vierge et tout en bas, le nom du fondeur : FONDERIE LOUISON / PELEGRIN LEVEQUE GENDRE SUCCESEUR

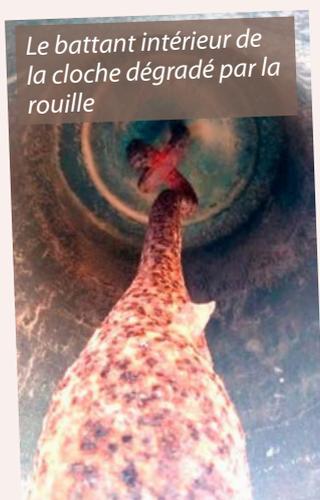
L'inscription mentionne les deux familles de notables qui ont contribué à l'achat de la cloche : la famille de Lautar dut posséder le Piteau avant la famille de Saint-Laurent (Joséphine de Saint-Laurent possédait aussi la porte du Fort cédée à la commune en 1926) à laquelle a succédé la famille Viviers. Les formules latines résument quelques fonctions des cloches : « Je loue le vrai Dieu ; j'appelle, je rassemble le peuple ; je pleure les défunts ; je fais fuir la peste ; j'embellis les fêtes ».

Suite page 16

Possibilités musicales

Les cloches étant des instruments de musique, quelles sont les possibilités musicales de nos cloches ?

La fiche technique de chaque cloche précise la note qu'elle semble produire. On peut voir ainsi que l'étendue couverte est de trois octaves et demie. Or j'ai comparé les notes indiquées dans la dernière expertise avec celles attribuées et commentées en 1991 par un musicien, Pierre-Henri Paillette, fils de Philippe. Pour les cloches graves, il n'y a pas de différence sinon un demi-ton ajouté à la plus basse dans l'estimation de 2017. Mais pour les cloches les plus hautes, il y a de grosses différences sauf pour la cloche n° 5 où les deux estimations reconnaissent pareillement un si. Pour la cloche n° 6, la différence entre les deux estimations est de deux tons et demi. Pierre-Henri Paillette explique que les trois plus aiguës sonnent « de façon non tempérée » et que leur ancienneté a fait baisser la note originelle. Il conclut qu'il n'est pas possible de jouer un air avec cette série de notes. De fait, ce que les anciens ont recherché dans leurs cloches n'était pas un carillon mais le contraste entre les types de sonnerie : le tintement pour le quotidien, la volée tournante pour les festivités.



Le battant intérieur de la cloche dégradé par la rouille



Détail de l'ancrage vétuste et dangereux des cloches

L'usage des cloches aujourd'hui

Toutes ces sonneries exigeaient, en effet, la présence d'un « campanier » (sonneur) rémunéré par la commune. Intervenue dans les années soixante, l'électrification a apporté la mesure exacte du temps : un tintement indique l'heure et les demi-heures entre 7 et 22 heures. Les trois angélus sont programmés quotidiennement à 7, 12 et 19 heures. Au lieu que le son soit produit par le battant heurtant l'intérieur de la cloche, il est produit par un marteau frappant soit de l'extérieur soit de l'intérieur. Dans l'angélus, nous entendons Saint-Eutrope et Sainte Germaine, les cloches 3 et 4, sonner alternativement FA / SI. C'est monotone. Avant la messe dominicale, la sacristine doit penser à mettre en marche une brève sonnerie. Elle peut aussi déclencher le glas.

Mais il n'est plus question de monter au balcon du clocher pour balancer et faire tourner les grosses cloches. Les derniers à les avoir fait roder étaient Jean Espitalier, gendre de Lisa, ainsi que Pierre, puis Baptistin Vié : le balcon doit être remplacé par un système plus sécurisé qui rende accessibles les cinq cloches situées dans la baie supérieure dont le système d'accrochage est très dégradé : les ferrures et le mode d'ancrage dans la brique sont à remplacer. Une mise en sécurité est devenue urgente et une réflexion s'impose pour réfléchir à une meilleure utilisation de ce patrimoine.

L'usage des cloches à Clermont

Dans les sonneries en usage à Clermont tant que les cloches ont été sonnées manuellement, le tintement était la manière ordinaire. On voit encore dans l'église au plafond de la tribune trois trous par lesquels passaient les cordes que manœuvrait trois fois par jour Lisa Pelegry, dernière campanière. L'angélus est une prière pour méditer le mystère de l'Incarnation qui s'est répandue depuis le XIVe siècle d'abord le soir, puis le matin, puis à midi. La sonnerie comporte une succession bien définie de tintements : la prière (les trois formules latines suivies d'un Je vous salue Marie) se dit pendant trois pauses séparées par un tintement isolé³. Des tintements suivis ouvrent et concluent⁴.

Si quelqu'un était mort dans la paroisse, le glas succédait à l'angélus : la sonnerie des morts utilise une cloche grave, frappée à intervalles assez longs. Le glas sonnait après chaque angélus jusqu'à la célébration des obsèques. Ainsi tout le village était informé d'un décès.

Les messes dominicales étaient annoncées une heure à l'avance par un premier tintement pendant plusieurs minutes. Un second tintement plus prolongé intervenait dans la demi-heure qui précédait la messe. Juste avant celle-ci, une dernière sonnerie, trois coups, les pigrès (les paresseux), annonçait aux retardataires que la messe commençait. Enfin, au milieu de la messe, une sonnerie des cloches accompagnait la sonnette de l'enfant de chœur signalant le moment essentiel, l'Élévation.

La sonnerie à la volée – on disait faire roder les cloches – était réservée aux fêtes solennelles et aux baptêmes et mariages. On faisait roder les cloches pendant la demi-heure précédant la messe et à la sortie.

Le silence des cloches lui-même était porteur de signification : on sait que les cloches se taisent entre le Jeudi-Saint et la nuit pascale. Le « retour » des cloches a inspiré les cloches en chocolat des confiseurs !

D'autres sonneries pouvaient accompagner l'année liturgique comme les aubetos, (les petites aubes), une sonnerie matinale des jours qui précèdent Noël. Je ne sais pas si on les sonnait à Clermont mais j'en ai entendu parler à Castanet où elles disparurent à la mort du campanier.

³Première pause : *Angelus domini nuntiavit Mariae. Et concepit de Spiritu Sancto (L'ange du seigneur annonça à Marie et elle conçut du Saint-Esprit). Deuxième pause : Ecce ancilla domini. Fiat voluntas tua (Voici la servante du Seigneur ; que ta volonté soit faite). Troisième pause : Et verbum caro factum est. Et habitavit in nobis. (Et le verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous).*

⁴On peut citer ici l'adaptation populaire occitane du genre « Maudit sois-tu carillonneur » : *Angélus domini : lé campanièr ès un couqui. Es ancillà : lé cal pendjà, Verbum caro : pas encaro, Fatum ès : Tout esprès.*



LA SAUCE AUX IDÉES TOUJOURS ACTIVE

Une quarantaine d'adhérents présents à l'Assemblée Générale du 13 janvier 2018 ont eu le plaisir d'entendre que plusieurs des activités proposées par notre association continuent à donner entière satisfaction. D'autres actions saucières attendent les beaux jours, à l'exemple de l'apiculture partagée.

Livresse, la boîte à lire, aménagée dans un tonneau ventru, est installée depuis février 2016 sur la terrasse de la mairie. Régulièrement contrôlée et approvisionnée par les deux responsables, elle offre le choix d'une cinquantaine de livres à emprunter, à rendre, à garder ou bien à déposer dans une autre boîte à lire. Aujourd'hui présent dans de nombreuses communes (Venerque, Le Vernet, Pinsaguel, Corronsac...), ce concept conjugue le partage au plaisir de lire tout en constituant un bon moyen de soulager une bibliothèque.

Les **Travaux d'Intérêt Généreux** ont démarré fort en 2018, que ce soit à Doumerc pour offrir à nos moutons itinérants un nouvel enclos comportant une bergerie fixe, ou au Bois Grand pour une journée de nettoyage de jardin. Les repas joyeux à la pause de midi sont aussi importants pour la cohésion de nos bénévoles que le

travail partagé à élaguer, clouer, terrasser, scier...

Nous avons trois projets de TIG prévus au début de ce printemps. C'est une belle activité solidaire qui ravit tout le monde, aussi bien bénéficiaires que participants. Les **cafés citoyens**, cinq à six par an dans la salle des fêtes, sont suivis par un public comptant entre cinquante et soixante-dix personnes. Parmi les thèmes abordés récemment, nous avons eu la pollinisation et les abeilles (24 janvier 2018), Olympe de Gouges ou une vision de la démocratie (18 novembre 2017) et le réchauffement climatique (20 octobre 2017). Ces rendez-vous sont autant d'événements culturels qui donnent vie à notre village.

Le **prochain café citoyen** aura lieu le **10 mars à 18 heures** : Georges Favraud nous parlera du taoïsme. Le dimanche de Pâques à 17 heures, le réalisateur Jacques Mitsch de passage à Toulouse nous présentera le film « Le fils de Néandertal », diffusé sur Arte en 2017, en présence d'Yves Le Pestipon et de l'archéologue Nicolas Teyssandier. **Le 13 juin**, Jean-Claude Gouze, représentant régional d'Amnesty International, traitera des « Migrations et Droits Humains ».

Été comme hiver, La Sauce aux Idées est en pleine forme et poursuit ses actions d'entraide et de solidarité !

Christiane BRUSTEL

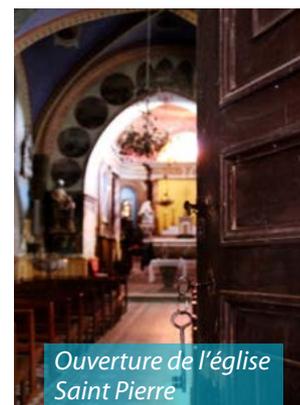
NOTRE-DAME DES BOIS

Le Conseil paroissial de Clermont informe tous les Clermontois que la fête de Notre-Dame des Bois aura lieu cette année le dimanche 27 mai. D'ici là, une équipe de volontaires se propose d'ouvrir l'église aux visiteurs certains dimanches de printemps. Elle invite tous ceux et celles qui le souhaitent à assurer à tour de rôle l'accueil des visiteurs. Pour rappeler les points forts de ce qu'il faut connaître, Geneviève Durand-Sendrail proposera une visite guidée approfondie le dimanche 18 mars à 14 heures 30.

Geneviève DURAND-SENDRAIL



La statue de Notre-Dame des Bois apportée au sanctuaire par Barbara Vié



Ouverture de l'église Saint Pierre

AURECLER - ASSOCIATION DES PARENTS DES ÉLÈVES DU RPI AUREVILLE / CLERMONT-LE-FORT

Aurecler est l'association des parents d'élèves du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des écoles d'Aureville et de Clermont-le-Fort, qui propose aux enfants scolarisés des 2 écoles des activités péri ou extrascolaires. Ces activités sont, soit hebdomadaires le soir après la classe, soit sous forme d'événements festifs ponctuels tout au long de l'année scolaire.

Après le succès de l'« Après-midi jeux de société », dimanche 21 janvier, à Aureville, nous vous donnons rendez-vous pour le **CARNAVAL des écoles, le samedi 17 mars à la salle des fêtes d'Aureville**.

À cette occasion, après le défilé, nous élirons les plus beaux costumes d'enfants et d'adultes. Pour clôturer cette jolie fête, un goûter sera organisé. Vos gâteaux maison seront les bienvenus...

Notez également que la **KERMESSE de fin d'année** des écoles du RPI aura lieu le **samedi 30 juin 2018**, sur le site de l'école de Clermont-Le-Fort : stands de jeux, spectacles, tombola... La matinée se terminera par un apéritif, suivi d'un pique-nique sorti du panier.



Les gagnants du Carnaval



Le bureau d'AURECLER

Comme chaque année, les manifestations ont permis de reverser aux écoles un certain bénéfice qui leur permet soit de partir pour un petit séjour, soit d'améliorer leur environnement de travail. C'est pourquoi faire vivre cette association est important pour vos enfants. Cette association fonctionne uniquement sur la base de parents bénévoles et ne peut continuer à offrir à ces enfants toutes sortes d'activités que si les parents s'y investissent, soit en participant à l'organisation des manifestations, soit en donnant de leur temps à la gestion de l'association. D'autres manifestations sont en projet. Nous attendons vos suggestions et nous vous invitons à nous rejoindre.

**N'hésitez pas à prendre contact avec :
Pauline Gayraud (présidente), Nelly Puech-Bret (secrétaire), Géraldine D'Ovidio (trésorière), Céline Verbeke, Valérie Santini, Christophe Etchart ou Zohra Baudracco. Ou via notre mail : aurecler31@gmail.com**

Géraldine D'OVIDIO



LA FIN D'ANNÉE 2017 AVEC LE COMITÉ DES FÊTES DE CLERMONT-LE -FORT

Le vendredi 8 et samedi 9 septembre nous vous avons proposé un marché des créateurs et des concerts. Nous espérons que vous avez passé d'agréables moments que ce soit le vendredi avec La Marmaille, le samedi avec les Tire-Bouchons, avec les apéritifs musicaux d'Arjan, ou la fin de soirée avec D.J. Off Wood (deux Clermontois que nous saluons encore pour leur talent !). Malheureusement, la pluie s'est invitée (sans être conviée) et nous avons dû finir cet événement dans la salle des fêtes pour plus de proximité ! Cet événement a mobilisé beaucoup de Clermontois, que nous tenons à remercier tout particulièrement pour leur aide, leur bonne humeur et leur présence !! Nous savons que ce sont toujours des bonnes journées entre la récupération du matériel, l'installation, la tenue de la buvette, le démontage et le retour du matériel. Nous avons été ravis de partager cet événement avec vous tous !

Comme chaque année **Noël** a été organisé pour les enfants clermontois et aureillois. Plus de 110 enfants et parents sont venus découvrir les aventures de Mirliguette et de Carabistouille, sa bicyclette magique à la salle des fêtes d'Aureville. Le Père Noël en moto side-car a invité tous les participants à le suivre jusqu'à la salle des fêtes de Clermont-le-Fort. Les enfants ont partagé le goûter préparé par les parents (un grand merci à tous les cuisinier.e.s!) et des cadeaux leur ont été remis en mains propres par le Père Noël !



Les enfants font cortège au Père Noël venu en side-car



Distribution des cadeaux

Le Comité des fêtes a le plaisir de vous inviter à l'**Assemblée Générale** de notre association qui se tiendra le **jeudi 15 mars 2018 à 20h30** à la salle des associations de Clermont-le-Fort.

À la hauteur de ses petits moyens humains et matériels, votre comité prépare déjà quelques événements chaleureux pour l'année à venir. Vous trouverez des flyers dans vos boîtes aux lettres le moment venu !

Vous souhaitez rejoindre une équipe motivée ? Vous souhaitez amener une nouvelle idée ? Vous avez un peu de temps, des compétences ? Vous souhaitez vous investir, partager votre expérience ?

Saviez-vous que tous les habitants de Clermont-le-Fort sont des membres de droit du comité des fêtes ?

Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous !

Le comité des fêtes recherche constamment des personnes enthousiastes et bénévoles prêtes à mettre leurs compétences au profit de l'association pour remplir différentes missions.

Toutes les idées et initiatives sont les bienvenues. Nous espérons et attendons vos propositions !

De plus, si vous avez des photos des événements du comité partagez-les en nous les envoyant à :

cdf.clermontlefort@gmail.com

Et si vous souhaitez recevoir les informations du comité, envoyez-nous un mail afin de nous faire part de votre souhait d'être sur la liste de diffusion.

Le comité a sa page Facebook  : « **Comité des Fêtes de Clermont-le-Fort** », suivez-nous !

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

Amandine DROUET et Simon ESCALAS



ASSOCIATION MARMOTTES ET MARMOTS

Comment vous décrire cette association ? J'ai pensé à vous concocter une petite recette... Prenez une pincée de ceci, un grain de cela. C'est un peu comme dans votre cuisine n'est-ce pas, vous improvisez un repas en fonction de vos envies, de vos goûts ou des produits de saison de votre panier. Comment éveiller les papilles gustatives de vos proches et leur faire vivre une explosion des sens ? Eh bien, c'est la même chose dans l'association ! Tout au long de l'année, nous mettons à profit cette grande liberté que nous avons de pouvoir choisir... Où avons-nous envie d'aller ? Un peu de montagne, l'hiver... elle ressemble à une grosse meringue saupoudrée de sucre glace, avec quelques rochers au chocolat à escalader... La montagne, l'été... c'est une réserve de baies et de fleurs aux noms doux et poétiques. On l'aime tout autant, car on peut s'y régénérer et s'y recharger en ions négatifs. Elle me fait penser à la fameuse tarte au sucre du nord, avec ces petits cratères pleins de sucre et de beurre fondu... Ce sont nos baignoires l'été, même si l'eau y est un peu fraîche. Mais bon, le bain en toute saison est maintenant une institution pour nos membres, sans oublier la dégustation de fruits de mer ! Au printemps, le premier bain de mer... un délice après nos crapahuts sur les sentiers du littoral si odorants et colorés, avec en toile de fond, les camaïeux de bleu, les étoiles scintillant à la crête des vagues et l'horizon infini propices à la rêverie. Mais revenons à nos Pyrénées pour évoquer la quatrième saison... L'automne, on les adore pour leurs couleurs chatoyantes, leur tapis soyeux et les champignons bien sûr, ce qui nous ramène à notre popote. La montagne, on l'honore également au nombre de mètres parcourus en montée et en descente : la fameuse dénivelée ou le fameux dénivelé,

au choix, qui nous permet d'aller regarder parfois au-delà des nuages et de la brume. Voilà, en résumé, prenez une belle pincée de liberté, une magnifique pièce montée, une pointe de piment et un petit grain de folie pour les amateurs de sensations, de grosses envies de défis pour d'autres, mais aussi des petites envies de balades tranquilles et sereines. Et enfin, un grand merci à nos joyeux marmitons ou « marmottons »... qui s'activent dans tous les sens pour que chaque sortie soit réussie.

Petit retour à la réalité, une fois par an, nous dressons le bilan... Notre Assemblée générale s'est tenue le 20 janvier à 18h00 à la salle polyvalente de Clermont-le-Fort. Les adhérents étaient présents en grand nombre. Le bilan moral 2017, sous forme de diaporama des photos des sorties de l'année 2017, a illustré neuf sorties (dont deux week-ends prolongés dans les Calanques et à l'Hospice de France, et une petite semaine en Aragon). Celles-ci ont rassemblé entre 4 et 27 personnes, y compris des grands ados. Outre les randonnées classiques, nous avons fait plusieurs sorties raquettes, initiation au ski de randonnée et ski de fond, mais aussi du kayak et du vélo. À noter que le nombre des adhésions a encore grimpé (29 familles contre 26 l'an passé et 13 en 2015). Les rapports moral et financier ont été approuvés à l'unanimité, à l'instar de l'élection du conseil d'administration.

Prochaines sorties : samedi 17 mars, samedi 7 avril, week-end long du samedi 19 au lundi 21 mai à Gavarnie et fin août, rando itinérante.

Si les recettes concoctées par nos soins vous ont mis l'eau à la bouche, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Contact : Anne - 06 17 38 69 39

Anne DELPY

ASSOCIATION « VIVRE À CLERMONT »

**Repas Raclette du dimanche 21 janvier 2018,
Salle des fêtes de Clermont-le-Fort**

Ce dimanche 21 janvier, le jour s'est levé sur une météo pluvieuse, comme ces dernières semaines. Nous avons eu juste le temps d'apporter tout le matériel dans la salle des fêtes que nous étions tous trempés de la tête aux pieds.

Pendant que certains installaient une grande table pour les 25 convives attendus, d'autres débutaient déjà la cuisson des pommes de terre, cuites lentement au gaz, qui avaient été tant appréciées l'an dernier.

Les premiers participants sont arrivés tôt pour mettre la main à la pâte en toute amitié, et les discussions sont allées bon train. L'apéritif fut convivial et bien apprécié car il a réchauffé l'atmosphère pluviale et humide de cette fin de matinée. La présence des nouveaux voisins, qui construisent leurs maisons dans le fond de l'impasse du Bois Grand, nous a fait grand plaisir, ce sont tous des

jeunes très sympathiques, ce qui va agrandir le cercle de bon voisinage.

Après le court mot d'accueil du Président Jean Farré, Jean-Luc et Jean-Jacques ont allumé les deux appareils à raclette, des appareils professionnels contenant chacun une demi tome (et pas tonne...) de fromage. Jackie, Valérie et Bethy ont en même temps installé les plateaux de charcuterie, aidées par Martine et Ginette.

Après quelques minutes d'attente afin que les appareils à raclette soient à bonne température, les convives se sont pressés autour de la table pour récolter le précieux fromage fondu.

Bien que chacun se soit servi plusieurs fois, il restait encore un peu de fromage et de charcuterie quand le dessert fut servi. Les galettes des rois, arrosées de Blanquette de Limoux, ont vu le sacre de plusieurs rois et reines.

Tous se sont quittés en fin d'après-midi, le ventre bien rempli et le cœur réchauffé par cette belle convivialité.

Jean FARRÉ



Le Président Jean Farré, remercie les nouveaux habitants de l'impasse de participer à ce repas de quartier



La raclette est bientôt prête



Une bien belle tablée

Déchets : ce qui va changer en 2018

Une nouvelle organisation de collecte des déchets débutera à partir du 5 mars : de nouveaux services pour les usagers, un budget maîtrisé pour la collectivité et de nouveaux jours de collecte pour votre commune.

Clermont-le-Fort

 **Ordures ménagères, le vendredi**

 **Tri sélectif, le jeudi des semaines Impaires**

Retrouvez toutes les dates sur votre calendrier de collecte 2018

De nouvelles modalités d'accueil téléphonique et de demandes en ligne : 05 62 24 02 02

Elle seront mises en place pour améliorer la qualité et l'efficacité des services.

Collecte pour les personnes à mobilité réduite

Service à vocation sociale pour les **personnes ne pouvant se rendre en déchèterie**, cette collecte à domicile, gratuite, concerne les encombrants, les DEEE et les déchets verts (branchages en fagot, tonte et feuil-

lage en sac). Toute personne intéressée doit remplir les **conditions d'éligibilité**. Uniquement sur rendez-vous au **05 62 24 02 02** ou relation.usagers@sicoval.fr

Pour la collecte des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), la collecte des branchages ou le broyage des branchages à domicile (service gratuit) :

Téléchargez le calendrier de collecte de Clermont-le-Fort à l'adresse suivante :

<http://www.sicoval.fr/fr/mon-logement/dechets/la-collecte/la-collecte/clermont-le-fort.html>

Une deuxième vie pour les déchets ?

En dehors de ces collectes, pensez aux **dons aux associations caritatives** (objets pouvant resservir), au **retour en magasin** dans le cas d'un achat identique ou aux **dépôts en déchèterie**.

Passe ton BAFA avec l'aide du Sicoval

Tu as 17 ans et habites une des communes du Sicoval ? Tu peux candidater jusqu'au 31 mars au dispositif BAFA financé par le Sicoval. L'intérêt ? Obtenir une formation qualifiante et accéder plus facilement à un premier emploi...

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animations (BAFA), c'est le sésame pour pouvoir encadrer des enfants et ados en centres de vacances ou de loisirs. Problème : cette formation est payante.

Conditions d'accès au dispositif :

- **Avoir 17 ans** au 1^{er} jour du stage de formation générale ;
 - **Dossier de candidature** à retirer au PIJ ou par email (date limite d'envoi : 31 mars 2018) au :
PIJ - Place Jean Jaurès - 31520 Ramonville-Saint-Agne / Tél. 05 61 75 10 04 / Mail : information.jeunesse@sicoval.fr
- Pour en savoir plus :** <http://jeunesse.sicoval.fr/fr/actualites/passe-ton-bafa-avec-l-aide-du-sicoval.html>



80 % des foyers

BÉNÉFICIERONT D'UNE EXONÉRATION DE LEUR TAXE D'HABITATION SUR LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE EN 3 ANS À PARTIR DE 2018. EN FAITES-VOUS PARTIE ?

Rendez-vous sur impots.gouv.fr





Une question juridique ?

Les Maisons de Justice et de Droit de la Haute-Garonne offrent des services gratuits et des compétences permettant à chacun de mieux connaître ses droits et de les faire valoir. Des consultations juridiques gratuites, généralisées et spécialisées par des avocats, notaires et huissiers de justice vous sont proposées.

Renseignement sur le site internet du CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne) : www.cdad-hautegaronne.justice.fr

Population 2015 en vigueur au 1^{er} janvier 2018

• Population municipale :

Comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

• Population totale :

Comprend la population municipale et certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (étudiants, personnes dans EHPAD,...)

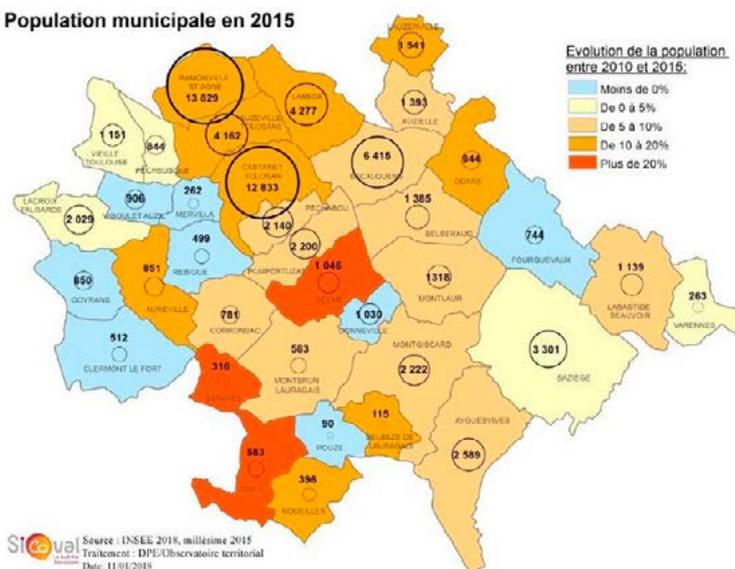
• Clermont-le-Fort

Population municipale : **512** habitants
Population totale : **540** habitants

• Sicoval :

Population municipale : **75 439** habitants
Population totale : **77 596** habitants

Population municipale en 2015



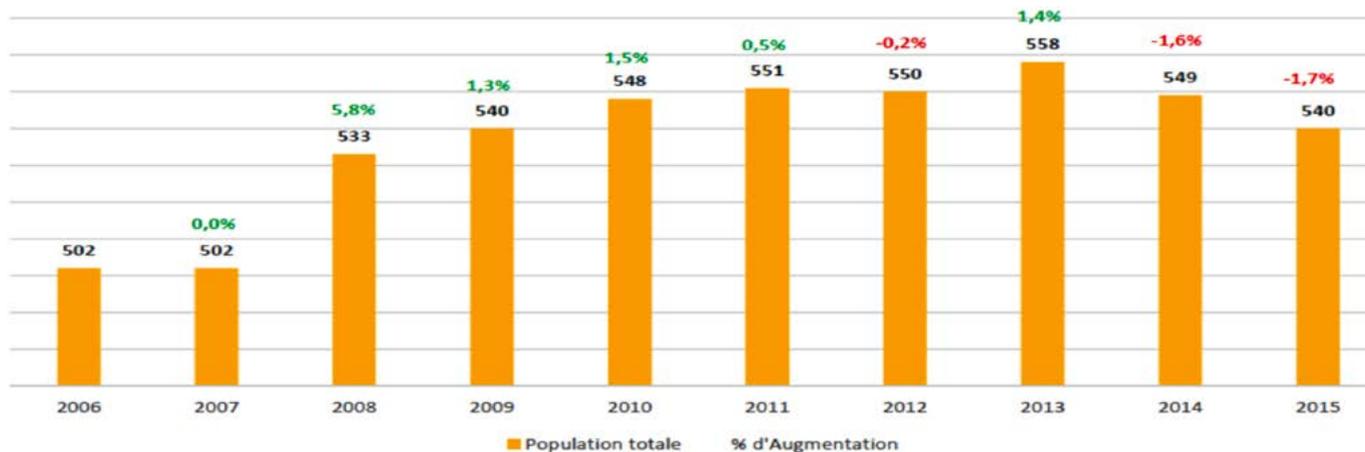
Evolution de la population de 2010 à 2015 au Sicoval :

Le Sicoval enregistre 7 233 habitants supplémentaires **de 2010 à 2015 (+1 447 hab./an)** soit **une augmentation de sa population de 10,6% sur 5 ans (2,1%/an)** et absorbe sur la même période **7,3% de la population nouvelle de l'aire urbaine.**

En comparaison, sur la même période :
Toulouse : **+6,8 %** soit 1,4%/an
Haute-Garonne : **+7,4 %** soit +1,5%/an
Occitanie : **+4,6 %** soit +0,9%/an

Évolution de la population de 2006 à 2015 à Clermont-le-Fort (Source INSEE) :

Notre commune a retrouvé en 2015 le nombre d'habitants de 2009, avec un pic en 2013 à 558 habitants.





Roger Calvet, un monument de discrétion



L'estrade et les chariots pour ranger les tables à la salle des fêtes ? C'est lui. La croix tout en haut du clocher de l'église ? C'est lui également. La croix de Saint-Louis qui domine l'Ariège au point de vue panoramique ? C'est toujours lui. Les grilles pour sécuriser le puits dans la cour du Fort et celles aux fenêtres de la mairie, la barrière au ramier communal avec le contrepoids, les isoaloirs pliables que nous utilisons les jours d'élections, les clés qui tiennent les murs de la mairie... c'est encore lui ! Roger Calvet, né en 1926, doyen de notre commune a des doigts d'or, une gentillesse à toute épreuve et une volonté sans faille de ne pas se mettre en avant.

« Je n'aime pas rester sans rien faire »

Tout jeune, dans sa ferme de l'Aude, Roger se passionne pour l'agriculture et pour le travail du métal. Il se souvient avec émotion qu'adolescent, pendant la deuxième guerre mondiale, en échange d'un cochon, il récupère les outils d'un forgeron qui prenait sa retraite : une enclume fêlée, un étau, un soufflet... le rêve pour lui qui avait monté son premier atelier avec les moyens du bord à 12 ans !

En 1956, Roger s'installe à Clermont-le-Fort, au lieu-dit Ramonville, en face de l'actuel quartier des Tailladettes, dans une vieille maison toulousaine dotée d'une basse-cour. Il trouve tout d'abord un emploi de manœuvre puis de coffreur dans une entreprise du secteur du bâtiment à Toulouse avant de se consacrer, en famille, aux 45 hectares de terres à cultiver sur Clermont-le-Fort. Fermier le jour, il se transforme en bâtisseur dès que les champs et les vaches laitières lui laissent un peu de temps libre pour

retaper de fond en comble la maison familiale. Il peut compter sur la solidarité entre agriculteurs pour mener à bien ces chantiers (« on se rendait du temps entre agriculteurs ») et pour partager un verre de « rouge » (« chacun avait une vigne pour la consommation courante de la maison »). Cinquante ans plus tard, la maison a parfaitement résisté au temps. Roger se désole qu'il n'en soit pas de même pour lui : « regardez, il y a maintenant toute une main entre ma tête et la hotte de la cuisine alors que lorsque je l'ai construite, seulement deux centimètres nous séparaient ! ».

« J'étais gêné d'avoir du succès »

La retraite arrivant à 62 ans, Roger ne trouve plus d'arguments pour ne pas répondre favorablement aux sollicitations renouvelées pour qu'il consacre un peu de son temps aux affaires communales. En tant que conseiller municipal, pendant deux mandats, il réalise de nombreux travaux de ferronnerie qui se révèlent encore aujourd'hui d'une grande utilité.

Roger retrouve sa passion pour les travaux manuels et se lance un défi de taille : donner vie à tous les outils de la ferme sous un format réduit (au 1/5^e ou au 1/8^e). Il consacre plus de 6 350 heures pour concevoir cette étonnante collection d'outils miniatures et d'engins agricoles que des milliers de personnes ont pu admirer pendant une dizaine d'années dans le hangar joutant sa maison, dans les foires et salons auxquels il a participé... jusqu'en Saône et Loire !

Nombreux sont les articles de presse rendant hommage à la précision et au réalisme de ses travaux. Nombreuses sont les propositions de rachat de tout ou partie de sa collection auxquelles il n'a pas donné suite. Par contre, pris par surprise par le maire de Mazères et le sous-préfet, Roger n'a pu refuser de recevoir la médaille d'honneur de cette ville, après plusieurs années de participation fidèle au salon agricole : « ce jour-là, la médaille entre les mains, j'étais tellement intimidé que je n'ai pu rien dire ».

Aujourd'hui, si Roger a les yeux qui ne sont plus aussi fiables qu'auparavant, il est étonnant de vivacité d'esprit et utilise un vocabulaire d'une richesse et d'une précision qui forcent l'admiration. Un exemple à suivre pour chacun d'entre nous !

Christian HUGUES et Jeanine LOUIS